

Publication de l'arrêté du Ministre chargé des Finances n° 679-20 en date du 13 f

Published on LOF - Loi Organique relative à la loi de Finances - Maroc (http://lof.finances.gov.ma)

A [1] ±A [1]

Publication de l'arrêté du Ministre chargé des Finances n° 679-20 en date du 13 février 2020 fixant la liste des établissements et entreprises publics devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées [2]

606

BULLETIN OFFICIEL

Nº 6870 - 8 chaabane 1441 (2-4-2020)

Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration n° 679-20 du 18 journada II 1441 (13 février 2020) fixant la liste des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION,

Vu le décret nº 2-15-426 du 28 ramadan 1436 (15 juillet 2015) relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois

de finances, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 2 bis,

Publication de l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 679-20 en date du 13 février 2020 fixant la liste des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.

Cet arrêté a pour objet d'actualiser la liste des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées pour inclure les établissements et entreprises publics récemment crées, notamment, les Centres Régionaux d'Investissement.

 Consulter l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 679-20 en date du 13 février 2020 fixant la liste des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées. [3]



Publication de l'arrêté du Ministre chargé des Finances n° 679-20 en date du 13 f

Published on LOF - Loi Organique relative à la loi de Finances - Maroc (http://lof.finances.gov.ma)



Source URL: http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/publication-de-larrete-du-ministre-charge-des-finances-ndeg-679-20-en-date-du-13-fevrier

Liens

- [1] http://lof.finances.gov.ma/fr/javascript%3A%3B
- $\label{lem:condition} \end{\colored} \begin{tabular}{ll} [2] http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/publication-de-larrete-du-ministre-charge-des-finances-ndeg-679-20-en-date-du-13-fevrier \end{\colored}$
- [3] http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/arrete_679_20_eep_pbt_vf.pdf